



R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 1 5 - 2 0 1 6

SOMMAIRE

- PRODUCTION
RÉDUCTION DES PROGRAMMES
- MARCHÉ
LA VIGILANCE EST DE RIGUEUR
- ÉCONOMIE
MAINTIEN DES PRIX
- TECHNIQUE
S'INVESTIR POUR DEMAIN
- PROMOTION
UNE AMBITION EUROPÉENNE
- EN BREF

PRODUCTION RÉDUCTION DES PROGRAMMES

Le plan de production européen se contracte de nouveau légèrement en 2016 pour atteindre environ 67 000 ha, soit une baisse de 3 000 ha par rapport à 2015. Cette baisse s'observe principalement en France avec un programme en recul de 6 % à 18 800 ha, alors qu'en Hongrie les surfaces restent quasiment stables à 32 000 ha.

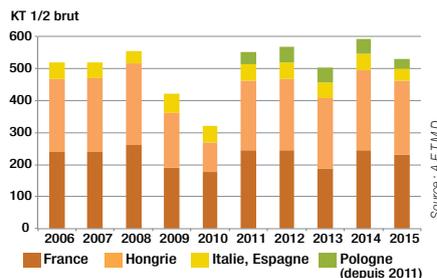
Le bilan de la campagne 2015 à l'échelle de l'UE 28 fait apparaître de fortes disparités entre pays. Si la France a réalisé un rendement record à 20,7 t/ha de moyenne, la Hongrie et la Pologne accusent un déficit de production de respectivement 10 % et 30 % à cause de la sécheresse estivale qui a fortement impacté les surfaces non irriguées.

LA HONGRIE ET LA FRANCE AU COUDE À COUDE

En 2015, en raison des mauvais résultats techniques en Hongrie et Pologne et d'un programme de production réduit, la production européenne de maïs doux appertisé a diminué de 10 % à 531 000 tonnes 1/2 brut. La production française s'est réduite de 6 % à 231 000 tonnes 1/2 brut, soit le niveau moyen des dix dernières campagnes. Cette diminution s'explique par la baisse de surfaces (2 500 ha) qui n'a pas été totalement compensée par le ren-

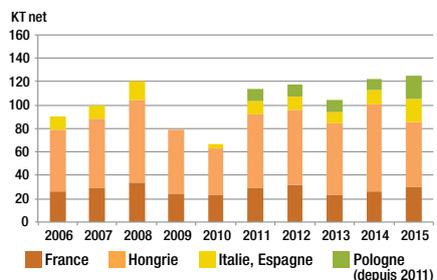
dement record de la campagne. La production hongroise affiche une baisse plus marquée de 8 % à 230 000 tonnes 1/2 brut, légèrement inférieure à la France. La France retrouve donc, de peu, la place de leader européen de la production de maïs doux appertisé qu'elle avait perdue en 2013.

→ Production européenne de maïs doux en conserve



La production de maïs doux surgelé diminue moins fortement (6 %) et atteint 116 000 tonnes net en 2015, essentiellement sous l'effet de la baisse de production de 26 % en Hongrie. Malgré ses mauvais résultats, la Hongrie reste largement leader au niveau européen avec 47 % de la production de l'UE 28. La France voit toutefois sa production de maïs doux surgelé augmenter en 2015 (+ 15 % à 30 000 t net).

→ Production européenne de maïs doux surgelé



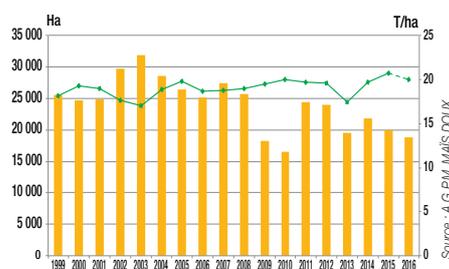
BAISSE DES SURFACES 2016 EN FRANCE

D'après les dernières estimations A.G.P.M. MAÏS DOUX, le plan de production européen 2016 affiche une réduction de 4 %. Il atteint ainsi environ 67 000 hectares, soit le niveau de 2013.

La baisse s'observe principalement en France et vise à assainir les stocks très élevés à l'issue

de la campagne 2015. Le reste de la baisse se répartit, dans une moindre mesure, entre la Hongrie et la Pologne, alors que les surfaces restent stables en Espagne et en Italie.

→ Évolution des surfaces et des rendements de maïs doux en France



En termes de production, les résultats s'annonçaient supérieurs aux objectifs en France jusqu'à la tempête du 13 septembre à l'origine de la verse de près de 4 000 ha de maïs doux. Cet aléa impactera le résultat final qui devrait toutefois être proche de l'objectif.



■ Récolte du maïs doux

A l'inverse, les résultats s'annoncent bons à très bons en Hongrie et en Pologne grâce à des conditions climatiques idéales durant tout le cycle avec des températures élevées, mais sans excès, et des pluies régulières. Une partie de la production hongroise est d'ailleurs restée au champ faute de pouvoir être traitée en usine.

à retenir

- Réduction des programmes français et européen 2016.
- Résultats 2016 attendus à l'objectif en France.
- Excellents résultats 2016 en Hongrie.

MARCHÉ LA VIGILANCE EST DE RIGUEUR

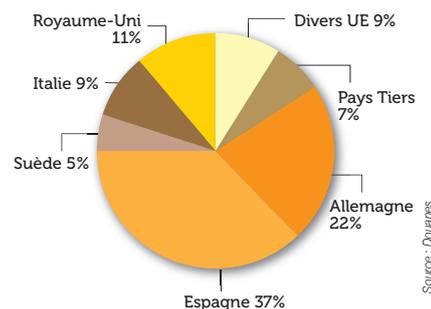
La filière française de production de maïs doux est compétitive et créatrice de richesses, comme en atteste son excédent commercial largement positif. Elle s'inscrit toutefois dans un marché mondial très concurrentiel. Les accords de libre-échange conclus, ou en cours de négociation, par l'UE sont une source potentielle de déstabilisation du marché. A.G.P.M. MAÏS DOUX reste très vigilante sur ce dossier.

L'évolution des flux commerciaux fait l'objet d'un suivi régulier de la part de A.G.P.M. MAÏS DOUX. Ce travail permet notamment d'argumenter les positions de la filière dans le cadre des accords de libre-échange en cours de négociation entre l'UE et d'importantes zones de production de maïs doux, telles que les États-Unis ou le MERCOSUR.

DIMINUTION DES EXPORTATIONS DE CONSERVE FRANÇAISES

Les exportations françaises de maïs doux en conserve diminuent significativement de 11 % en 2015. Elles atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis 2009. Cette baisse s'observe sur la quasi-totalité des pays à l'exception de l'Espagne qui renforce légèrement sa place de premier client de la France.

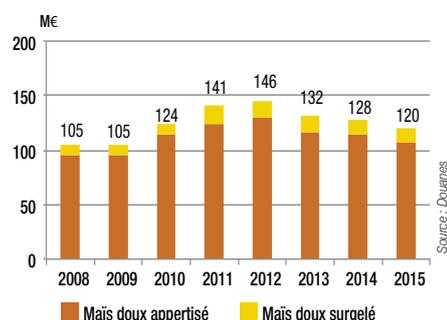
→ Les exportations françaises de maïs doux en conserve : un total de 102 000 T en 2015



Les importations chutent également dans une proportion encore plus significative puisqu'elles sont réduites de 36 %. Les importations depuis la Hongrie restent toutefois quasiment stables et représentent 74 % des importations de maïs doux appertisé par la France.

Sur le marché du surgelé, la tendance est différente puisque, contrairement à l'année précédente, les volumes échangés sont en hausse. Les exportations augmentent de 10 %, principalement auprès de nos deux principaux clients que sont la Belgique, puis le Royaume-Uni. Les importations augmentent de 25 %.

→ Balance commerciale du maïs doux appertisé et surgelé en France (M€)



La balance commerciale du maïs doux français reste ainsi largement positive à 120 millions d'euros mais elle accuse de nouveau une baisse de 6 % après celles déjà observées en 2013 et 2014.

Plus de patriotisme économique !

Face à l'érosion des surfaces de maïs doux françaises et face à la perte de parts de marché de l'origine France en MDD, les Présidents de A.G.P.M. MAÏS DOUX et de l'A.G.P.M. ont adressé un courrier à l'ensemble des enseignes pour les inviter à faire preuve de plus de « patriotisme commercial » en privilégiant l'origine France sous marque distributeur.

Les pratiques des enseignes seront donc à surveiller avant d'envisager de nouvelles actions si besoin.

ACCÉLÉRATION DES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES

Si au cours des derniers mois les négociations ouvertes, depuis déjà 15 ans, dans le cadre du cycle de Doha pour réformer le commerce des produits agricoles sont toujours au point mort, la Commission poursuit ses négociations commerciales avec les principales zones du monde.

Elle a même fortement accéléré les négociations avec le Mercosur en échangeant, dans l'urgence, une nouvelle offre tarifaire au mois de mai 2016. Le dernier échange d'offres datait de 2004 et les négociations étaient en stand-by depuis début 2013. Ce dossier revêt un enjeu majeur pour la filière maïs doux européenne car le Brésil compte parmi les principaux pays producteurs avec près de 40 000 ha dédiés à la production de maïs doux, et il bénéficie de coûts de production très attractifs. Dans le même temps, les négociations du TTIP avec les États-Unis se sont poursuivies. Mais après 15 rounds de négociations, des divergences de fond subsistent et les discussions stagnent à l'approche des élections américaines.

Sur ces deux dossiers sensibles, la position de A.G.P.M. MAÏS DOUX est simple et reste constante depuis le début des négociations : il s'agit d'exclure le maïs doux de ces accords au regard de la plus grande compétitivité de ces origines. Au cours des derniers mois, elle a continué à défendre cette position, avec l'appui de l'AETMD et de la CEPM, auprès du plus grand nombre d'interlocuteurs : Commission européenne (DG Trade et DG Agri), Parlement européen, Eurodéputés, Ministères concernés, Adjoint du négociateur en chef de l'Administration Obama, etc. Elle intervient également systématiquement au sein des Groupes de dialogues civils de la Commission pour continuer à se faire entendre. A ce jour, le maïs doux fait partie des produits identifiés comme sensibles dans le TTIP et cela serait également le cas pour le Mercosur. C'est un premier pas car des contingents à droit nul peuvent être accordés mais les négociations du traitement des produits sensibles restent à mener !



UE - Mercosur : des négociations à haut risque

A.G.P.M. MAÏS DOUX restera donc mobilisée sur ces dossiers dans les mois à venir, ainsi que sur le dossier Thaïlande. En effet, si les négociations de cet accord sont moins avancées, elles sont tout autant une source potentielle de déstabilisation durable du marché européen. N'oublions pas que la Thaïlande est le premier exportateur mondial de maïs doux en conserve et qu'elle ne s'offusque pas de pratiques commerciales anti-concurrentielles.

à retenir

- Une balance commerciale positive de 120 M€ pour le maïs doux français.
- Une accélération des négociations avec le Mercosur.
- Un maintien des actions pour exclure le maïs doux des accords (TTIP, Mercosur,...).

ÉCONOMIE MAINTIEN DES PRIX

Après deux baisses successives des prix payés en 2014 et 2015, les marges à la production se sont contractées pour s'approcher de zéro. Ainsi, dans un contexte de cours du maïs grain toujours déprimés, toute nouvelle baisse du produit brut en 2016 aurait conduit les agriculteurs à produire à perte. Une situation inenvisageable pour A.G.P.M. MAÏS DOUX qui a défendu a minima un maintien de la rémunération. Par ailleurs, A.G.P.M. MAÏS DOUX continue à plaider pour la mise en place d'un système de fixation des prix plus sécurisant pour les producteurs.

Face à la contraction continue des cours du maïs grain depuis la campagne 2013, les produits bruts objectifs de la culture de maïs doux ont chuté de 30 % entre 2013 et 2015.

UN OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ÉCLAIRANT

L'observatoire économique, réalisé par A.G.P.M. MAÏS DOUX depuis plus de 10 ans, permet d'obtenir des données technico-économiques sur la campagne écoulée qui nourrissent la réflexion à l'approche des discussions de prix. Dans cette optique, le calcul de l'écart de marge entre la production de maïs doux et de maïs grain est toujours riche d'enseignements.

L'enquête 2015 a été conduite auprès de 32 exploitations réparties sur l'ensemble des zones de production et exploitant 1 140 ha de maïs doux au total, soit environ 6 % du programme 2015. Les produits bruts du maïs

doux affichent une baisse de 10 % qui s'explique par la réduction du produit brut objectif en 2015. Les bons résultats techniques de l'année ne compensent que très légèrement cette baisse. Les marges brutes se contractent plus fortement de 16 % à cause de charges qui restent à un niveau élevé. L'écart de marge brute s'élève à 400 €/ha en 2015 à la faveur du maïs doux au regard de la très faible rentabilité de la production de maïs grain.



■ Traitement de la récolte en usine

MAINTIEN DES PRODUITS BRUTS OBJECTIFS EN 2016

Dans ce contexte, les produits bruts objectifs ont été maintenus au même niveau qu'en 2015. Cette conclusion ne doit pas faire oublier que le système actuel de fixation des prix reste très dépendant des cours du maïs grain, et laisse ainsi craindre chaque année une forte volatilité de la rémunération.

→ Cours du maïs grain FOB Bordeaux



Pour pallier cet écueil, A.G.P.M. MAÏS DOUX continue de défendre une révision du mode de calcul de la rémunération prenant en compte la notion de coût de production. Des propositions avaient été faites dans ce sens en 2015. Dans cette optique, A.G.P.M. MAÏS DOUX a transmis les éléments actualisés nécessaires aux groupements de producteurs pour qu'ils puissent intégrer, s'ils le souhaitent, cette réflexion dans leurs négociations 2016.

A.G.P.M. MAÏS DOUX poursuivra ces travaux en association avec les groupements de producteurs pour conserver des marges à la production, et ainsi pérenniser l'attrait de la culture de maïs doux pour les producteurs.

à retenir

- Un maintien des prix en 2016.
- Des prix proches du seuil de rentabilité.
- Un observatoire économique durable.

TECHNIQUE S'INVESTIR POUR DEMAIN

Sur le plan technique, le principal enjeu est de maintenir un accès suffisant aux outils de production pour préserver la compétitivité de la filière. Un objectif qui ne semble pas toujours partagé par les Pouvoirs Publics si l'on considère les retraits successifs de molécules enregistrés ces dernières années. Dans ce contexte, A.G.P.M. MAÏS DOUX investit pour optimiser les stratégies de protection des cultures et identifier les solutions de demain.

Concrètement, la filière maïs doux a de nouveau consacré près de 80 000 € dans un programme technique spécifique en 2016. Ce programme est élaboré conjointement par les équipes agronomiques des transformateurs et A.G.P.M. MAÏS DOUX, avec le soutien technique des équipes d'Arvalis-Institut du végétal qui mettent en œuvre les essais. Au-delà de ces travaux, A.G.P.M. MAÏS DOUX maintient son implication dans la surveillance biologique du territoire.

DIVERSIFIER LES ESSAIS

L'élaboration et le suivi du programme technique sont confiés à un Comité Technique interprofessionnel. Le programme est ainsi travaillé chaque année et de nouveaux essais sont régulièrement mis en place. Ce fut de nouveau le cas en 2016. En synthèse, les thèmes suivants ont été retenus.

- **Lutte contre les maladies** : L'évaluation des solutions de protection contre l'helminthosporiose est une thématique majeure du programme qui a été renouvelée en 2016 avec l'introduction de nouvelles modalités. Au-delà de cet essai récurrent, l'évaluation de différents traitements de semences contre la fonte des semis a été reconduite, après un premier test en 2015, en améliorant le protocole pour favoriser le développement des champignons. Le programme maladies a enfin été étoffé par la mise en place d'un nouvel essai portant sur les stratégies de lutte contre le charbon commun. Il s'agissait d'une demande forte du Comité Technique.
- **Lutte contre les ravageurs** : L'étude de plusieurs stratégies de lutte contre les taupins et les ravageurs aériens (pyrales, sésamies, héliothis) a été renouvelée afin de conforter les données acquises lors des précédentes campagnes et de tester de nouveaux produits. Ces essais intègrent également des produits de biocontrôle. Certains essais, conduits dans un premier temps sur maïs grain, font également l'objet d'un suivi régulier avant d'envisager la conduite d'actions spécifiques sur maïs doux.
- **Désherbage** : Les essais 2016 avaient pour objectif de tester l'efficacité de nouveaux herbicides en pré et post-levée dans des stratégies de désherbage. Un second essai portant sur l'efficacité des stratégies en pré-levée à partir de doses réduites de chloroacétamide a également été mis en place, dans la continuité des actions initiées en 2013 sur cette thématique.

Des visites d'essais sont régulièrement organisées pour les membres du Comité Technique afin d'assurer un suivi plus poussé et pratique des actions conduites dans le cadre de ce programme technique.



■ Visite d'un essai désherbage

HOMOLOGATION DE NOUVELLES SOLUTIONS...

Les résultats des essais servent également à soutenir les dossiers d'homologation des produits qui présentent le plus d'intérêt pour la filière maïs doux. Ces travaux ont ainsi contribué à l'homologation du Karaté 0,4 gr et du Triikka Lamba 1 sur maïs doux pour la campagne 2016. Ces deux produits micro-granulés de lutte contre les ravageurs du sol à base de Lambda-Cyhalothrine permettent aux producteurs de maïs doux de diversifier leurs stratégies de lutte contre les ravageurs du sol. Néanmoins, les retraits successifs des dernières années, en particulier des néonicotinoïdes, et des conditions d'utilisation trop restrictives, conduisent d'année en année de nouveaux producteurs dans des impasses techniques.

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le Comité Technique est également très attaché à la mise en place d'outils permettant de mieux évaluer la dynamique d'évolution des bioagresseurs et d'accompagner plus efficacement les producteurs dans la gestion raisonnée de leurs pratiques. Pour ce faire, A.G.P.M. MAÏS DOUX et Arvalis - Institut du végétal animent un réseau de piégeage des principaux ravageurs aériens sur l'ensemble des zones de production. Ce réseau, étoffé en 2016, alimente la rédaction d'une messagerie spécifique au maïs doux qui est transmise chaque semaine aux opérateurs de fin mai à fin septembre.



■ Production de maïs doux

Parallèlement à la rédaction de ce bulletin, A.G.P.M. MAÏS DOUX structure depuis 2015 la collecte des observations réalisées sur le terrain par les techniciens des entreprises afin de les intégrer dans le BSV Légumes de Plein champ de la région Aquitaine.

à retenir

- Un programme spécifique qui s'inscrit dans la durée.
- De nouveaux essais développés.
- Une implication maintenue dans la surveillance biologique du territoire.

PROMOTION UNE AMBITION EUROPÉENNE

A la faveur d'une évolution de la réglementation communautaire, A.G.P.M. MAÏS DOUX a élaboré un programme de promotion pour le maïs doux en conserve éligible aux financements européens. Ce dossier a été transmis à la Commission Européenne fin avril 2016. Après 5 mois d'instruction, la Commission a rendu ses conclusions début octobre. Le projet n'a malheureusement pas été retenu. Retour sur son contenu et la décision de la Commission.

Depuis le 1^{er} décembre 2015 et l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen relatif aux actions d'information et de promotion des produits agricoles, le maïs doux est enfin éligible aux fonds européens mobilisés pour ce type d'actions. Cette évolution était défendue par A.G.P.M. MAÏS DOUX et l'AETMD depuis plusieurs années.

UN PROJET EUROPÉEN

Suite à la publication de ce règlement, la filière maïs doux française (A.G.P.M. MAÏS DOUX et FIAC) a engagé une réflexion pour construire un programme maïs doux. Plusieurs opérateurs de la filière légumes souhaitant également s'inscrire dans cette démarche, un projet commun entre le maïs doux et les légumes d'industrie (conserve et surgelé) a été élaboré avec des partenaires espagnols et italiens. La constitution d'un projet « multi-pays » présente l'avantage de pouvoir bénéficier d'un taux de cofinancement plus important.

A.G.P.M. MAÏS DOUX a toutefois insisté pour que la promotion du maïs doux soit réalisée indépendamment des autres légumes d'industrie. Des actions spécifiques au maïs doux en conserve sur le marché français ont donc été définies sous le pilotage de A.G.P.M. MAÏS DOUX.

UN PROJET FILIÈRE AMBITIEUX

L'objectif de ce programme est d'améliorer la perception du maïs doux en conserve par le consommateur en l'informant sur les qualités de ce produit, notamment sur le plan nutritionnel, et en lui faisant prendre conscience qu'il peut être consommé en toutes saisons et sous des formes très variées. In fine, l'objectif principal est bien entendu d'en augmenter la consommation.

Pour ce faire, en lien avec l'agence de communication retenue, il a été choisi de privilégier des actions directement vers le consommateur, mais aussi à destination des professionnels de la restauration. Différents supports de communication sont prévus : en premier lieu la diffusion de spots publicitaires télévisuels, mais aussi un site internet de campagne, le recours

aux réseaux sociaux pour fournir une information plus détaillée aux consommateurs et des insertions dans la presse papier.

Il s'agit donc d'un projet ambitieux programmé sur 3 ans avec un budget d'environ 750 000 € par an pour les actions conduites pour le maïs doux en conserve sur le territoire français.

UNE FORTE CONCURRENCE

Au terme de l'appel à projet lancé pour l'année 2016, la Commission Européenne a reçu 27 projets dits « Multi » équivalents à un budget total éligible de 116 millions d'euros, alors que l'enveloppe allouée au financement de ces projets n'était que de 14 millions d'euros. La demande était 8 fois supérieure au budget !

La Commission a donc opéré un travail de sélection drastique pour n'en retenir que quelques-uns. Le dossier déposé conjointement avec les partenaires espagnols et italiens n'en fait malheureusement pas partie.

Une analyse détaillée du rapport d'évaluation de la Commission devra être réalisée afin d'envisager l'opportunité de déposer un nouveau dossier. Un nouvel appel à projet sera en effet lancé en 2017 avec un budget plus important alloué aux financements des projets « Multi ».

POURSUITE DES ACTIONS LOCALES

Au-delà de ce projet, A.G.P.M. MAÏS DOUX maintient son engagement auprès de la FDSEA des Landes pour faire la promotion du maïs doux et du maïs pop-corn lors des événements



Promotion maïs Doux

« Bœuf à la plage » et « Poulet à la Plage » organisés sur la côte landaise.

Ces journées permettent des rencontres entre les producteurs et les vacanciers toujours riches d'échanges et propices à la découverte des nombreux atouts et usages du maïs.

à retenir

- Dépôt d'un dossier auprès de la Commission Européenne en avril 2016.
- Promotion des atouts du maïs doux auprès du consommateur.
- Financement de 750 000 €/an sur 3 ans.

EN BREF

PAC : BCAA 4 ADAPTÉE EN 2016

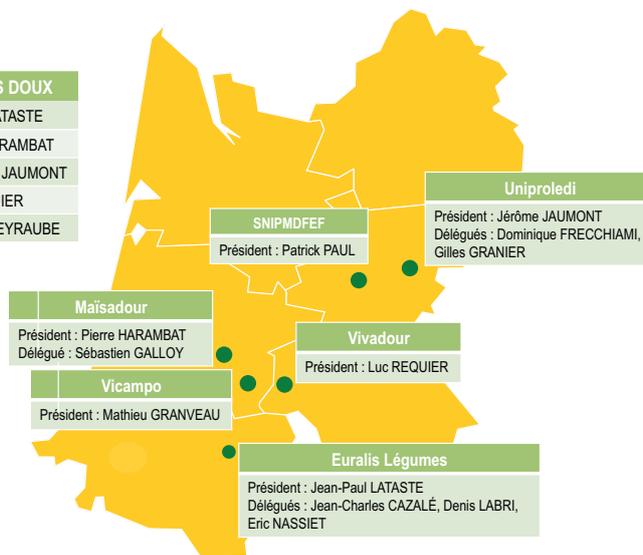
La rédaction de la BCAA 4 relative à la « couverture minimale des sols » prévoyait, pour la campagne 2016 la mise en place des cultures ou des couverts végétaux au 31 mai. Cette date limite n'étant pas adaptée à la production de maïs doux, A.G.P.M. MAÏS DOUX a demandé et obtenu la suppression de cette mesure par le Ministère de l'Agriculture. Ainsi, pour la campagne 2016, seules les règles d'implantation des cultures ou des couverts en zones vulnérables s'appliquent pour les producteurs concernés.

TRAITEMENTS EN PÉRIODE DE FLORAISON : PROMOTION DE LA FICHE DE BONNES PRATIQUES

Au cours de la campagne 2015, la filière maïs doux a démontré son sérieux et son engagement sur ce dossier en construisant une fiche de bonnes pratiques de traitement en période de floraison et qui est strictement respectée. A.G.P.M. MAÏS DOUX a ainsi de nouveau défendu l'application de cette fiche durant la campagne 2016. Pour ce faire, elle a été de nouveau distribuée aux acteurs de la filière : responsables de production et techniciens, entrepreneurs, mais aussi à l'ensemble des producteurs de maïs doux par l'intermédiaire de leur organisation de producteurs.

→ 12 administrateurs représentent les groupements au sein de AGPM MAÏS DOUX

Bureau A.G.P.M. MAÏS DOUX
Président : Jean-Paul LATASTE
Vice-Président : Pierre HARAMBAT
Secrétaire Général : Jérôme JAUMONT
Trésorier : Luc REQUIER
Membre de droit : Daniel PEYRAUBE



Cotisations 2016 – Récolte 2017

Conserve et surgelé : 0,27 €/T
Maïs doux frais : 5 €/ha
Pop corn : 1,90 €/ha
Adhésion groupement : 50 €

Siège social : 21, chemin de Pau - 64121 MONTARDON - Tél. + 33 (0)5 59 12 67 00 - Fax. + 33 (0)5 59 12 67 10
Site de Paris : 23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS - Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44